

CONVENTION DE PARTENARIAT COMITES DEPARTEMENTAUX / LIGUES REGIONALES DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DU JOUEUR/EUSE ET DE LA DETECTION

Objectif :

Cette convention de partenariat doit permettre d'organiser clairement et de déterminer les interventions des Comités Départementaux et de la Ligue dans le domaine de la Formation du joueur et de la joueuse, ainsi que d'assurer l'élaboration et la mise en place d'un Plan Régional de Détection (programme, calendrier etc....).

Article 1 :

La Détection est un axe fort de la politique technique de chaque Ligue et Comité. La détection concerne les catégories de jeunes joueurs de poussins 2^{ème} année à cadets 1^{ère} année et toutes les structures ou instances (Clubs, Districts, Comités, Ligues et Zones ...), et ne se limite pas au travail organisé autour des sélections départementales, régionales etc.... Une attention et un dispositif particulier seront orientés vers les joueurs (euses) de Grand Gabarit et Très Grand Gabarit.

Les compétitions organisées entre différentes sélections peuvent avoir pour but de repérer et orienter les jeunes joueurs potentiels vers les structures d'entraînement les plus adaptées et performantes (Pôle Espoirs et Centre Fédéral Basket-Ball).

Article 2 :

La mobilisation de la Fédération (et de ses structures décentralisées) par rapport aux nouvelles échéances internationales (championnat d'Europe cadets/tes tous les ans) et à la création des Pôles France cadets/tes, renforce cette idée de rassemblements inter structures (Tournois et Camps) dont les buts essentiels sont :

- Améliorer le repérage des joueurs sur les regroupements.
- Augmenter l'expérience de compétitions difficiles et homogènes.
- Intégrer systématiquement les joueurs (euses) de grande taille dans tous les rassemblements.

D'autre part, les meilleurs jeunes Minimes peuvent être amenés à rejoindre le Pôle France (CFBB) et/ou participer à des stages de préparation des Equipes de France, au détriment de leur participation aux Tournois Inter Ligues, même s'ils sont qualificatifs. Il en est de même pour des benjamins qui seraient amenés à évoluer en sélection régionale au détriment de leur participation aux Tournois inter Comités. etc....

Article 3 :

De manière générale les missions de chacun sont les suivantes :

- Pour les Comités : Repérer les jeunes et/ou les suivre (pour ceux qui sont connus) de la catégorie poussins 2^{ème} année à la catégorie minimes 1^{ère} année. Cela doit prendre en compte :
 - Tous les jeunes qui débutent le basket à chaque année d'age.
 - Tout jeune de grande taille (cf. tableau des tailles).
 - Suivi des jeunes qui ont été repérés et qui méritent d'être suivis de par leurs qualités avérées.
 - Suivi des jeunes qui ont été repérés et qui méritent d'être suivis de par leurs qualités soupçonnées. (peu de basket au moment de la détection).
- Pour la Ligue :
 - ✓ Renseigner les Comités, les clubs etc.... de tous les jeunes qui participeront aux stages et/ou tournois avec la Ligue, la Zone, Camp National, entrée Pôle etc....
 - ✓ Organiser des rassemblements, stages et camps (inter comités) pour évaluer les qualités des joueurs/euses et pour les faire progresser en dehors des stages de préparation aux sélections régionales.
 - ✓ Etablir une liste régionale en fin de saison dans les catégories Minimes 1 (et avant), Minimes 2 et Cadets 1 et 2. Ces listes permettront aux clubs ayant l'ambition d'évoluer en Championnat de France de constituer leur équipe et de compléter leur dossier d'engagement à cette compétition.
 - ✓ Informer les jeunes qui participent aux différents regroupements, qui entrent au Pôle etc.... sur l'intérêt du dispositif et les objectifs de chacun.

Article 4 :

Afin de réaliser conjointement ces différentes actions, la Ligue mettra en œuvre des moyens :

- 2 Réunions par an (au minimum) de « l'Equipe Technique Régionale Formation du joueur » qui seront organisées afin de mettre à jour régulièrement les listes de joueurs et de coordonner les actions.
 - Le CTS responsable peut rendre visite aux Comités et participer à une commission technique départementale,
 - Information des stages et tournois de la Ligue (lieux, dates et encadrement) en fin de saison pour le programme de la saison à venir.
 - Rapports sur les regroupements Inter Comités (tournois, camps, stages, rencontres etc....).
 - Echancier des échanges d'informations entre Comités et Ligue,
- Les comités informeront la Ligue de leur programme d'actions pour la saison au début du mois de septembre (première ETR).

Article 5 :

Le programme régional annuel de détection sera le suivant : (voir en annexe le calendrier des actions).

Catégorie Benjamins 1 :

- ✓ *Repérage et évaluation des 20 plus grands de chaque Comité et de la Ligue (10 du 1^{er} semestre et 10 du second semestre),*
- ✓ *Camp Inter Comités,*

Catégorie Benjamins 2 :

- ✓ *Repérage et évaluation des 20 plus grands de chaque Comité et de la Ligue (10 du 1^{er} semestre et 10 du second semestre),*
- ✓ *Tournoi Inter Comités de la Ligue et qualification pour les championnats de France des Comités,*
- ✓ *Détection pour l'entrée au Pole Espoirs,*
- ✓ *Camp Inter Comités,*
- ✓ *Tournoi et Camp Inter Ligues,*

Catégorie Minimes 1 :

- ✓ *Repérage et évaluation des 20 plus grands de chaque Comité et de la Ligue (10 du 1^{er} semestre et 10 du second semestre),*
- ✓ *Camp Inter Comités,*
- ✓ *Tournoi et Camp Inter Ligues,*
- ✓ *Camp Inter Zones,*

Catégorie Minimes 2 :

- ✓ *Repérage et évaluation des 20 plus grands de chaque Comité et de la Ligue (10 du 1^{er} semestre et 10 du second semestre),*
- ✓ *Tournoi et Camp Inter Ligues de la zone, qualification pour les championnats de France des Ligues,*
- ✓ *Camp national et entrées au CFBB*

Article 6 :

Quatre documents feront référence pour les actions de Formation :

- Le cahier des charges des Camps Inter Comités (annexe 1),
- Le cahier des charges du TIC qualificatif (Tournoi Inter Comités) (annexe 2),
- L'échéancier annuel des actions Comités / Ligue et calendrier Pluriannuel (annexe 3),
- Document précisant les responsabilités de chacun au sein des Comités et de la Ligue en fonction de toutes les actions de détection.

Article 7 :

Afin d'effectuer un travail complet de détection, chaque Comité devra s'engager à :

1. Inciter fortement les clubs à inscrire les tailles correctes sur le fichier des licenciés FBI.
2. Faire diffuser par l'intermédiaire du « réseau d'entraîneurs » et Internet une fiche navette, 2 fois par saison (octobre et janvier) signalant :
 - a. Les jeunes au profil intéressant qui débutent le basket-ball
 - b. Les jeunes qui « explosent » à un moment donné.
 - c. Le comportement de joueurs/euses connus/es.

Conclusion :

Cette démarche doit permettre une collaboration réfléchie et formalisée entre les Comités Départementaux et la Ligue. Elle doit conduire à un travail cohérent et efficace en matière de Détection et de Formation du jeune joueur. Ces missions, déléguées par la Fédération aux différents échelons territoriaux, sont indispensables au développement de la pratique basket de haut niveau sur le territoire national.

Cette convention de partenariat fera partie intégrante du projet de développement des comités et des Ligues, elle sera un avenant de la convention d'objectifs signée tous les quatre ans par ces instances.

Tous les 4 ans une remise à jour de ce document sera effectuée par la DTBN et la FFBB.

A suivre : 3 annexes.

Signatures des Présidents

CAHIER DES CHARGES DES CAMPS INTER COMITES

EFFECTIF :

CD 53/72 : 5G et 5F

CD 44/49/85 : 8G et 8F

Total : 68 participants

Chaque CIC correspond à une année d'âge, cependant l'ETR peut convoquer de jeunes N-1 ou N+1.

ENCADREMENT :

Responsable : le CTR responsable de la formation des joueurs (ou son représentant)

Cadres :

✓ CD 53/72 : 1 BE par CD (le cadre départemental responsable de la formation du joueur) et 2 entraîneurs en formation par comités.

✓ CD 44/49/85 : 2 BE par CD (dont le cadre départemental responsable de la formation du joueur) et 2 entraîneurs en formation par comités.

Total : 19 personnes

Quand un Comité ne fournit pas les cadres prévus, un autre CD peut pallier à cette défection mais la prise en charge revient au CD défaillant.

PUBLIC :

Le public sera différent selon la catégorie, voir le document spécifique pour chaque année d'âge.

Chaque comité organisera sa propre détection en utilisant les moyens exposés ci dessus.

Le critère est d'inviter à ces rassemblements, tout joueur ayant un potentiel pour évoluer un jour à un haut niveau (intégrer une structure d'entraînement).

Effectif total : 87 personnes

OBJECTIFS :

1/ Domaine technique :

- Evaluation « objective » et complète des jeunes joueurs,
 - Sur des matches,
 - Sur des entraînements,
 - Dans la vie du groupe ...
- Avoir des contenus communs au niveau de la Ligue,
- Evaluation technique par rapport à l'agressivité offensive (capacité du joueur à amener du danger),

2/ Domaine général :

- Détection des potentiels pour le haut niveau,
- Détection des Grands Gabarits et des Très Grands Gabarits,
- Alimentation des différentes structures d'entraînement (SSD, Pôles),
- Formation des cadres d'élite jeunes.

PARTICIPATION DES COMITES :

Participation financière : La base de la participation financière des comités sera de ~~18 Euros~~ par jour et par stagiaire, **20 euros (voté au Comité Directeur du 23/05/2012)**, cela fera donc suivant les CD :

- ⇒ CD 53/72 : 702 Euros pour le stage de 3 jours (joueurs et encadrement),
- ✓ CD 44/49/85 : 1080 Euros pour le stage de 3 jours (joueurs et encadrement).

D'autre part les comités se chargeront des déplacements de leur délégation (joueurs et cadres).

CAHIERS DES CHARGES :

Cahier des charges du comité accueillant le CIC :

Le comité départemental accueillant un CIC devra trouver les lieux d'hébergement et d'entraînement en tenant compte des impératifs suivants :

- Lieu d'hébergement susceptible d'accueillir 90 personnes,
- Avoir 2 gymnases proches l'un de l'autre et des lieux d'hébergement et de restauration,
- Ces gymnases devront être spacieux (grand terrain) et avoir des paniers latéraux utilisables (10 paniers avec 2 terrains en travers si possible),
- Le comité organisateur réglera l'hébergement et la restauration, facturera à chaque comité selon son effectif et enverra le solde à la Ligue.
- Présence d'un kiné au moins une fois par jour pendant une heure minimum,
- Prévoir 20 ballons de taille 6 et 20 de taille 7 et 4 jeux de 10 maillots réversibles,

Afin de faciliter le travail technique et de repérage, il est fortement préférable d'organiser ce rassemblement sur un seul lieu.

Cahier des charges des comités participant au CIC :

Chaque comité :

- devra prévenir le comité organisateur et la Ligue 2 semaines avant le stage de l'état de leur effectif ainsi que la répartition de celui-ci (sexe, encadrement). Cet effectif sera la base de la facturation adressée aux comités,
- enverra les convocations à leurs propres stagiaires (avec la possibilité de placer le logo de la Ligue sur cette convocation en plus du logo du comité bien sur),
- sera responsable de ses stagiaires et de ses cadres (c'est lui qui convoque),
- organisera les déplacements de ses stagiaires,

- devra prévoir les « fiches de liaison médicale » (autorisation parentale) de leurs stagiaires sur le lieu du stage,
- fera en sorte que chaque stagiaire dispose d'un ballon adapté à sa catégorie,
- devra déclarer son stage à la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

REGLES SPECIFIQUES A CHAQUE CIC

Nous ne reviendrons que sur le public qui sera invité à ces CIC. Les autres critères seront inchangés quelle que soit l'année d'âge concernée.

CIC B1 :

Calendrier : le stage aura lieu juste avant les vacances d'été.

La procédure de convocation : Nous maintiendrons la journée de détection organisée par l'ETR. Chaque comité adressera à la Ligue le nom des personnes qui participeront à l'encadrement.

La méthode de repérage du comité : Courant Mars / avril chaque comité recevra deux fiches par sexe à remplir : Une qui devra indiquer la liste des 10 jeunes représentant la sélection départementale du moment, l'autre fiche où il faudra noter liste des potentiels (taille ou autres). Ces listes seront adressées à la Ligue qui convoquera l'ensemble des stagiaires pour la journée de détection.

CIC B2 et M1 :

Calendrier : le CIC B2 aura lieu durant les vacances d'hiver, le CIC M1 durant les vacances de Noël.

La procédure de convocation : Chaque comité convoquera directement les stagiaires et l'encadrement adressera la liste à la Ligue 3 semaines avant le début du stage.

La méthode de repérage du comité : Durant tout le début de l'année sportive le comité aura la possibilité d'organiser toutes les actions qui lui sembleront bonnes à faire. Pour ce faire le comité utilisera les moyens suivants à sa convenance :

- Utilisation FBI,
- Repérage des « 20 noms »,
- Réseau d'entraîneurs,
- Rassemblements par secteur ou départementale,
- Challenges,
- Autres ...

Lors du CIC B2 il ne faudra pas **seulement** envoyer les jeunes déjà en sélection départementale. Ceux-ci seront suivis lors des TIC.

Lors du CIC M1 il ne faudra pas envoyer **seulement** les jeunes qui :

- Étaient en sélection départementale l'année précédente,
- Évoluent en championnat de France minimes voire en championnat régional,
- Sont au Pôle,

Ceux-ci seront suivis lors de journées de détection par la Ligue.

Pour ces deux années d'âge le comité devra orienter son repérage sur les trois critères suivants : La grande taille, la faible pratique «basket» et les bonnes qualités physiques. Une relation étroite entre les comités et la Ligue se fera pour affiner la liste des jeunes à convoquer pour les RIC et pour appliquer les règles ci dessus (ou ne pas les appliquer).

CAHIER DES CHARGES TOURNOI INTER-COMITES QUALIFICATIF BENJAMINS & BENJAMINES

Un Tournoi Inter Comité benjamins/ines sera programmé par saison. Il sera qualificatif pour la phase de Zone.

La rotation de ce TIC, entre les 5 départements, sera effectuée en fonction du calendrier ci-dessus.

La délégation d'un Comité comprendra au maximum 34 personnes, à savoir :

- 1 chef de délégation
- 2 arbitres
- 12 joueuses maximum + 3 entraîneurs maximum
- 12 joueurs maximum + 3 entraîneurs maximum
- 1 chauffeur de car

Pour la restauration et l'hébergement, chaque Comité devra confirmer et respecter le nombre exact de personnes et son heure d'arrivée.

Règlement financier :

- Déplacement : à la charge des Départements ;

les personnes déléguées par la Ligue seront prises en charge par celle-ci.

Hébergement - restauration : à la charge des délégations

La coordination de cette compétition sera assurée par la Ligue qui désignera :

- 1 délégué régional pour le bon déroulement de la compétition
- 1 délégué répartiteur C.R.A.M.C. (1 délégué C.D.A.M.C. éventuellement)
- Détection : sous la responsabilité du C.T.R. chargé de la formation du joueur
- La Ligue veillera à la diffusion des résultats

ORGANISATION SPORTIVE DU TIC QUALIFICATIF

A) REGLEMENT SPORTIF :

- Chaque équipe est composée de 12 joueur(euse)s licencié(e)s dans le Comité Départemental.

- Directive technique : Toutes les défenses type zone, demi terrain et tout terrain sont interdites

- Durée des rencontres 4 x 6 minutes

- En cas de résultat nul en fin de temps réglementaire, autant de prolongation de 3 minutes qu'il est nécessaire pour obtenir un résultat positif.
- Fautes d'équipe : une équipe est considérée comme étant en situation de fautes d'équipe quand elle a commis au cours d'une période 4 fautes d'équipe. Les fautes ultérieures seront sanctionnées par 2 lancers francs le cas échéant.
- Fautes joueur : 5 fautes

Classement pour les matches de poule :

- Rencontre gagnée : 2 points
- Rencontre perdue : 0 point
- En cas d'égalité de points au classement, seuls les résultats obtenus entre les équipes à égalité, interviendront pour le calcul du point average :
 - 1° le nombre de victoires entre les équipes
 - 2° si égalité de points au nombre de victoires, point average entre les équipes.

Matériel :

- ballons : utilisation du ballon n°6 pour les FILLES (sur grands paniers)
Utilisation du ballon n°6 pour les GARCONS (sur grands paniers)
- maillots : Sur les rencontres le premier nommé évoluera en couleur claire, chaque sélection devra avoir deux jeux de maillots (un clair et un sombre),
- chaque équipe fournira avant le tournoi la liste des joueurs (ses) sélectionnés(ées) au responsable de la détection. Il conviendra de respecter l'ordre nom - numéro pour faciliter la tâche des marqueurs et des responsables de la détection.
- Chaque comité aura obligatoirement sa propre pharmacie

B) DETECTION :

A l'issue de ce tournoi, une liste régionale sera établie sous la responsabilité du C.T.R. chargé de la Formation du Joueur.

Chaque sélection prendra les statistiques de leurs équipes afin d'en faire un bilan à la fin. Une feuille de statistiques communes sera prévue.

C) ARBITRAGE :

- Chaque délégation fournira deux arbitres officiant en championnat régional jeunes
- La C.R.A.M.C. fournira un répartiteur qui sera présent sur l'ensemble de la compétition.

D) PROTOCOLE :

Le Comité d'Accueil pourra remettre un souvenir à chaque délégation.

CAHIER DES CHARGES DU C. D. ORGANISATEUR :

- Chaque comité départemental organisateur doit communiquer 1 mois à l'avance les modalités du tournoi (jour - lieu - horaires de matches - etc...) à la Ligue et à chaque département concerné.
- Réunion de présentation du tournoi : 1 heure avant le 1er match, les entraîneurs - arbitres et délégués sont conviés à une réunion de présentation du tournoi.
- Installations sportives : nécessité d'utiliser deux salles contiguës ou très proches (déplacement à pied entre les deux),
- la restauration doit avoir lieu sur le site des matches (déplacement à pied)
- L'hébergement doit être proche du site des matches
- Les ballons et les feuilles de marque seront fournis par le comité organisateur
- Prévoir la tenue de deux tables de marque
- Assistance médicale : il est souhaitable de prévoir l'assistance d'un kinésithérapeute
- Attribuer un signe distinctif aux chefs de délégation pour pouvoir les contacter rapidement (brassards... portables)
- Prévoir dans chaque salle une table avec des chaises (3 minimums) pour les observateurs de l'ETR,
- Afficher un tableau récapitulatif des différents résultats sur le tournoi.
- **Affichage du règlement sportif (chapitre A) dans chaque salle de manière visible**
- Ordre des matches : Le Comité organisateur tiendra compte des résultats de l'année précédente afin de faire un tournoi ouvert et attrayant (classement des sélections de 1 à 5). A cette fin, il utilisera le tableau d'ordre des matches ci dessous. Il pourra modifier cet ordre de matches notamment pour que les sélections G et F d'un même CD ne jouent pas en même temps. La seule limite à ces changements sera : **impossibilité de faire une match prévu le jour 1, le jour 2 ou inversement. Le planning des rencontres devra être validé par la Ligue 1 mois avant la manifestation.**

Journée 1					Journée 2				
10H30	12H	14H	15H30	17H00	9H00	10H30	12H	13H30	15H
1-5	2-4	3-5	1-4	2-3	4-5	3-4	1-3	2-5	1-2

PLANNING ANNUEL

	<i>Eté</i>	<i>Toussaint</i>	<i>Noël</i>	<i>Février</i>	<i>Pâques</i>	
Poussins 2						
Benjamins 1	CIC					
Benjamins 2	Stage " Potentiels "	TIL amical	TIC (Ligue) Qualificatif	CIC	TIC (Zone) qualificatif	
Minimes 1			CIC	TIL amical		
Minimes 2			TIL amical			TIL qualificatif